

## Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin Site Natura 2000 FR 1100814

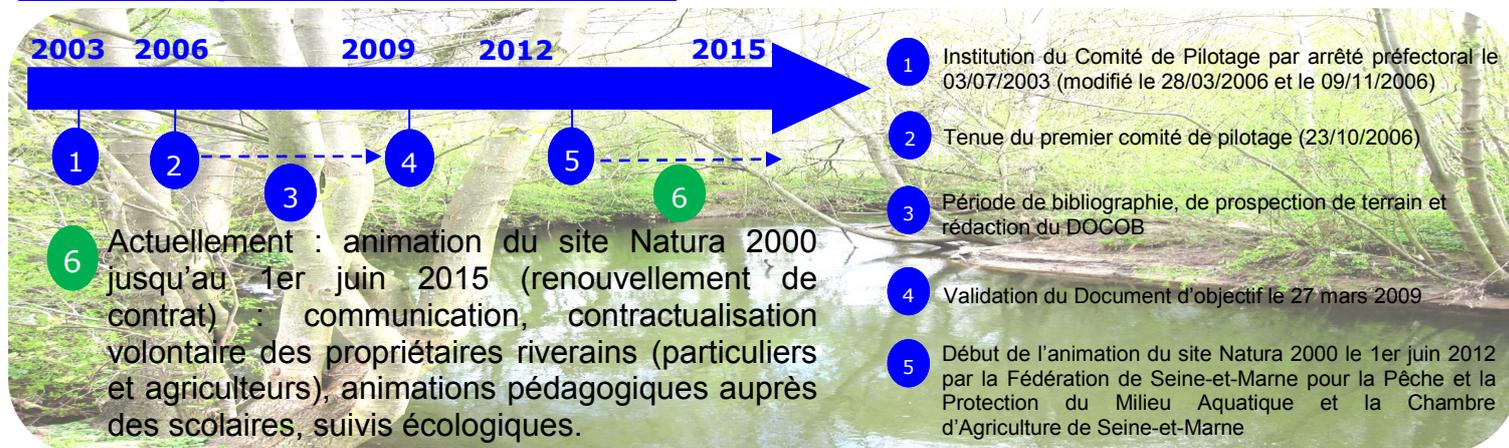
### Natura 2000, quelles avancées ?

Après la validation du Document d'Objectifs (DOCOB) le 27 mars 2009 qui recueille les mesures de gestion favorables aux espèces et aux habitats du site « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin », le temps est venu de mettre en œuvre les actions préconisées.

Cette nouvelle phase du processus Natura 2000 est désignée sous le terme « animation du site Natura 2000 ». L'intégralité des démarches et des travaux qu'elle impulse a pour but de maintenir ou rétablir un état de conservation du milieu favorable au développement à long terme des espèces piscicoles ayant justifiées la désignation du site au titre de Natura 2000.

La Communauté de communes de la Brie des Morin a été désignée comme maître d'ouvrage de l'animation du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin ». Elle a confié sa mise en œuvre au groupement Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne.

### Chronologie du site Natura 2000



### Natura 2000, qu'est-ce que c'est ?

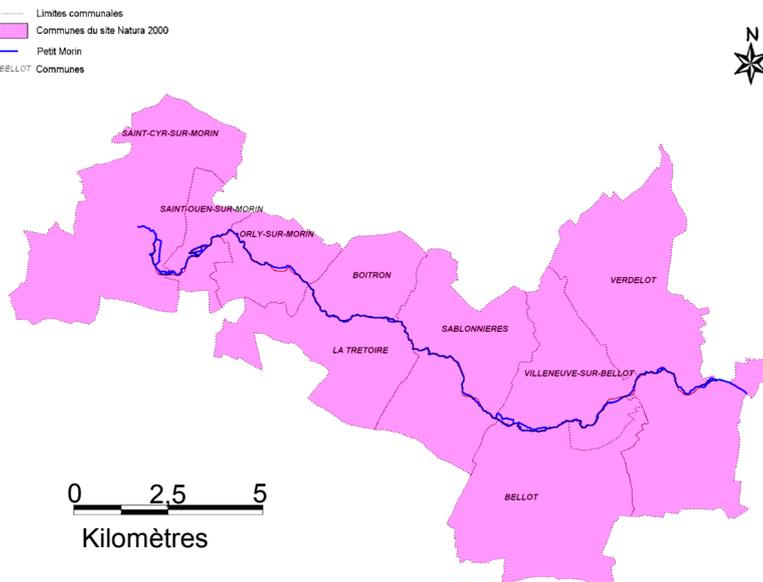
#### • Une politique européenne :

Le terme « Natura 2000 » désigne un réseau européen de sites naturels reconnus pour leur richesse en faune et/ou en flore et le besoin de les préserver. Natura 2000 c'est aussi une volonté de valoriser les territoires en favorisant le développement durable et le maintien des activités socio-économiques. Cette compatibilité entre activités humaines et préservation de la biodiversité est possible grâce à une réflexion locale et une concertation avec les acteurs et les populations concernés.

#### • Un espace de biodiversité à l'échelle locale :

Le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin », c'est :

- ♦ 9 communes : Verdelot, Villeneuve-sur-Bellot, Bellot, Sablonnières, La Trétoire, Boitron, Orly-sur-Morin, Saint-Ouen-sur-Morin, Saint-Cyr-sur-Morin,
- ♦ 23 km de cours d'eau : Le Petit Morin de « La Couarde » à Verdelot aux « Archets » à Saint-Cyr-sur-Morin,
- ♦ Une surface totale de 4,38 ha de milieux aquatiques,
- ♦ 2 espèces piscicoles d'intérêt communautaire :  
Le Chabot et la Lamproie de planer,
- ♦ 1 habitat d'intérêt communautaire :  
Rivières des étages planitiaires à montagnard avec végétation de *Ranunculon fluitantis* et du *Callitriche-Batrachion*.



## Les espèces piscicoles d'intérêt communautaire\* du Petit Morin

### Le Chabot (*Cottus gobio*)



Le Chabot vit sur les fonds de cailloux, de graviers, de blocs et dans des eaux fraîches. Il est actif tôt le matin ou en soirée sinon il reste discret et se cache parmi les pierres ou les plantes. Il se reproduit de février à juin. C'est le mâle qui construit le nid dans des zones de graviers et de pierres. Ce poisson a un comportement territorial et sédentaire. Il recherche sa nourriture en chassant à l'affût et en aspirant les proies passant à sa portée.

### La Lamproie de planer (*Lampetra planeri*)



La Lamproie de planer se reproduit de mars à mai dans des zones à courant moyen. Le nid est ovale, petit (20 à 40 cm de large et de 2 à 10 cm de profondeur) et élaboré avec les graviers et le sable du fond de la rivière. Plus de 30 individus des deux sexes peuvent s'accoupler ensemble. Les géniteurs meurent après la reproduction. Les larves, après éclosion des œufs, se laissent dériver vers des zones de sédimentation (limon et vase) et y restent pendant 5 à 6 ans jusqu'à leur unique reproduction.

## L'habitat d'intérêt communautaire\* du Petit Morin

### Rivières des étages planitiaires à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*

C'est un habitat de végétation aquatique flottante ou submergée dans des zones de courant variable. Les familles d'espèces qui le composent sont principalement les Renoncules flottantes, les Myriophylles, les Callitriches et les Potamots. Ces espèces sont bien visibles lorsqu'elles sont en fleurs entre Avril et Juillet. Cet habitat est régulé par le cycle hydrologique de la rivière (crues de printemps, étiage estival,...). Son état de conservation n'est pas bon sur le Petit Morin sauf sur deux stations très localisées.



\* **Espèces et habitats d'intérêt communautaire** : L'Union européenne a établi des listes d'espèces (animales et végétales) et des listes d'habitats à protéger au sein de sites Natura 2000. Ces listes représentent la biodiversité menacée sur le territoire européen. Ces espèces et ces habitats sont dits d'intérêt communautaire car ils constituent un patrimoine de diversité appartenant à chaque citoyen européen. Le devoir de la Communauté européenne est donc de mener une politique de préservation de chacun des habitats et espèces listés car ils sont considérés comme étant soit rares, soit présentes sur une région géographique restreinte (espèce endémique), soit vulnérables (pressions anthropiques fortes pouvant entraîner leur extinction), soit en danger d'extinction.

## Quelles menaces pèsent sur les espèces ?

- ◆ La fragmentation du milieu par les ouvrages
- ◆ Les travaux hydrauliques
- ◆ L'artificialisation des berges
- ◆ Le colmatage du fond de la rivière
- ◆ L'eutrophisation du milieu
- ◆ Les pratiques agricoles intensives
- ◆ Les produits chimiques apportés dans la rivière par le phénomène de ruissellement
- ◆ Le manque de lumière par le développement des essences forestières
- ◆ Abreuvement des animaux dans le lit mineur

## Qui a vu le Sonneur à ventre jaune ?

Le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) est un petit amphibien qui mesure de 4 à 5 cm de long. Sa face ventrale, colorée de jaune et tachetée de noir, contraste avec sa face dorsale marron terne, adaptée au camouflage. La forme de sa pupille est très reconnaissable, en forme de cœur ou de goutte d'eau inversée. Il est possible de l'observer dans le nord de la Seine-et-Marne, notamment sur la vallée du Petit Morin. Il affectionne les ornières en eau bien ensoleillées ainsi que les mares de prairies non loin de boisements.



© P. RIVALLIN



La Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN), en partenariat avec Seine-et-Marne Environnement (SEME), la DRIEE et le Conseil Régional Ile-de-France, part cette année à la recherche de cette espèce d'intérêt communautaire, rare et menacée, sur la vallée du Petit Morin.

### Petit crapaud, où te caches-tu ? Par qui as-tu été aperçu ?

Vous avez eu la chance d'en croiser un ? Surtout n'hésitez pas à nous en informer :

par courriel, [snpn@wanadoo.fr](mailto:snpn@wanadoo.fr), à l'attention de Marie MELIN ou par téléphone au 01 43 20 15 39.



## Natura 2000, quels sont les outils disponibles ?

### ◆ Charte Natura 2000 :

C'est un outil d'adhésion individuel aux objectifs de préservation des habitats naturels et des espèces identifiés sur le site comme étant d'intérêt communautaire. La signature de ce document relève d'une démarche volontaire et implique le respect d'un certain nombre d'engagements, non rémunérés, mais elle offre une contrepartie au signataire sous forme d'avantages fiscaux (exonération des parts régionales et départementales de la taxe foncière sur les propriétés non-bâties).

### ◆ Contrats Natura 2000 :

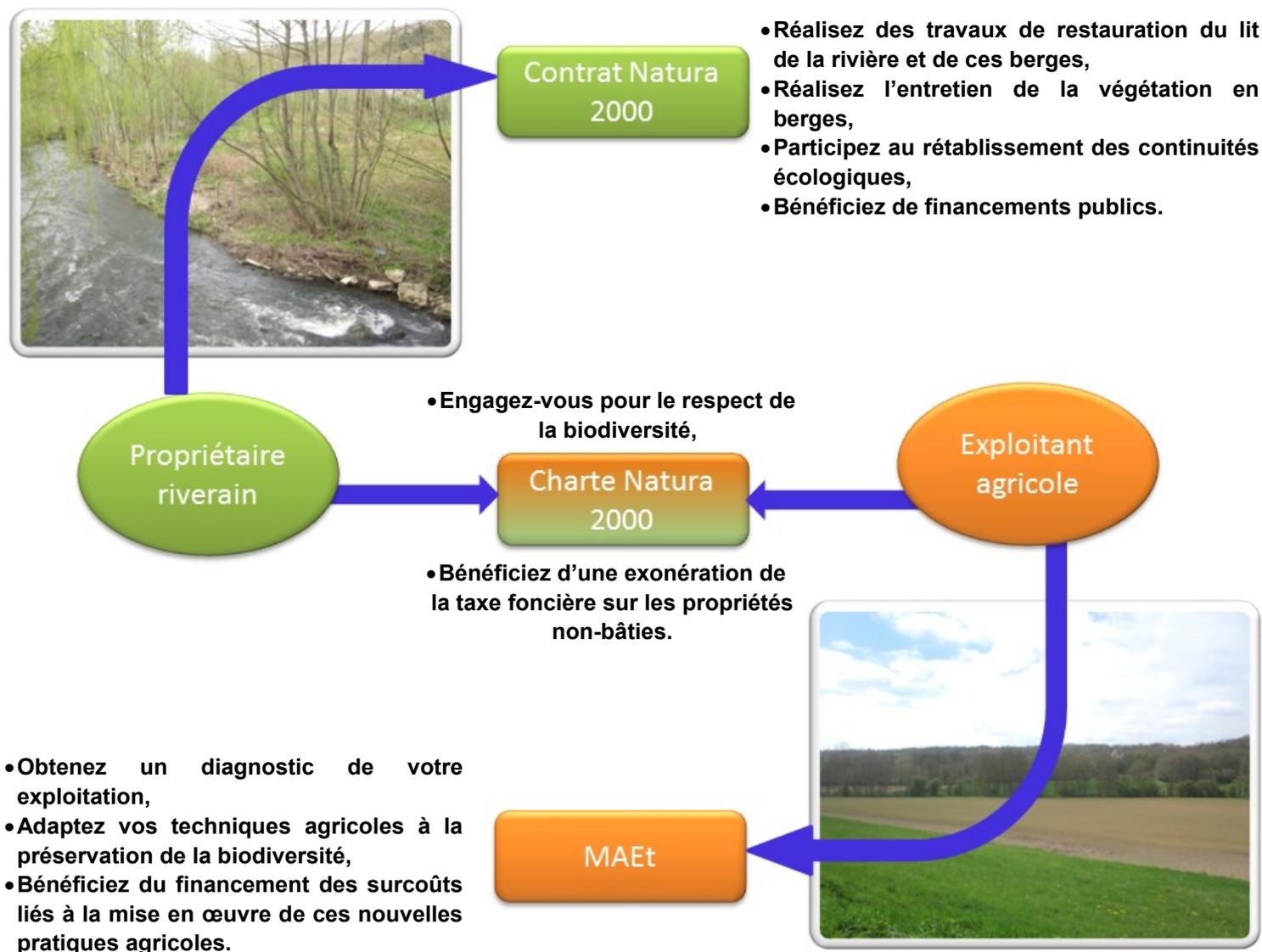
Ce sont des outils de gestion qui visent à maintenir et restaurer les populations d'espèces (végétales ou animales) et les habitats remarquables sur le site Natura 2000. Ils comprennent les actions énumérées dans le Document d'Objectifs du site en les adaptant à la parcelle concernée. Ils permettent le financement de travaux d'entretien ou de renaturation du milieu (gestion des embâcles, lutte contre les espèces invasives, entretien des boisements et de la végétation en berge, restauration de frayères,...) par des fonds publics (européens, nationaux et de collectivités territoriales). D'autres Contrats plus spécifiques existent pour financer les travaux de rétablissement des continuités écologiques en milieu aquatique (effacement d'ouvrages et restauration de berges) et de restauration des berges par des méthodes « douces ».

### ◆ Mesures Agro-environnementales territorialisées (MAEt) :

Ce sont des mesures de gestion établies dans le Document d'Objectifs pour adapter les pratiques agricoles à leur territoire et au maintien des espèces et des habitats désignés sur le site Natura 2000. Les MAEt répondent à une logique de financement des surcoûts liés à la mise en œuvre de Natura 2000 dans un environnement agricole productif.

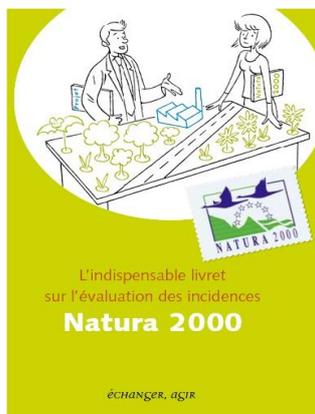
## Natura 2000, j'y participe !

Vous voulez aussi participer à la préservation du milieu :



## Les évaluations d'incidences Natura 2000 :

Sur un site Natura 2000, l'objectif est de concilier activités humaines et préservation de la biodiversité. Les évaluations d'incidences Natura 2000 sont là pour que chacun réfléchisse sur la façon de réaliser des travaux, des aménagements, une construction, une manifestation sportive, etc., pour en diminuer les impacts et ainsi préserver les espèces d'intérêt communautaire. En fonction de l'ampleur, le porteur de projet doit remplir un formulaire simplifié ou complet.



Vous pouvez consulter le site Internet de la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne pour consulter les trois listes qui recensent les projets et les aménagements soumis à évaluation des incidences Natura 2000 :

<http://www.seine-et-marne.equipement.gouv.fr/evaluation-des-incidences-natura-r649.html>

« L'indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 » est un bon exemple de document facile à s'approprier en suivant le lien ci-dessous :

<http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/l-indispensable-livret-sur-l-a1493.html>

## Les événements à venir :

- Une exposition itinérante sera réalisée autour de la thématique Natura 2000 et du site « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin ».
- Une formation sur les évaluations d'incidences Natura 2000 sera dispensée à vos élus pour qu'ils puissent aussi vous informer.
- Des réunions publiques seront organisées pour créer des échanges autour de l'animation du site Natura 2000 (contractualisation, évaluation des incidences) et seront l'occasion de prendre des contacts individuels.
- La contractualisation des parcelles présentes sur le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » sera soutenue par un accompagnement de chaque propriétaire souhaitant y participer, par la chargée d'études Natura 2000 de la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA 77).
- Les suivis écologiques de la faune piscicole seront effectués par pêches électriques entre juin et septembre.
- La FDAAPPMA 77 réalisera une animation pour faire découvrir aux enfants le milieu aquatique ainsi que la faune et la flore remarquables de ce site Natura 2000. Elle sera proposée à toutes les écoles primaires installées sur les neuf communes concernées par le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin ».

## Natura 2000, qui contacter ?



### **Clémentine GAND**

Référente Contrat Natura 2000,  
Charte et Évaluation des incidences  
Chargée d'études Natura 2000  
FDAAPPMA 77  
01.64.39.03.08.  
[natura2000.riviere77@orange.fr](mailto:natura2000.riviere77@orange.fr)  
[www.federationpeche.fr/77/](http://www.federationpeche.fr/77/)



### **Christophe SOTTEAU**

Référent MAEt  
Chargé d'études Biodiversité  
Chambre d'Agriculture 77  
01.64.79.30.48.  
[christophe.sotteau@seine-et-marne.chambagri.fr](mailto:christophe.sotteau@seine-et-marne.chambagri.fr)  
[www.chambres-agriculture.fr/](http://www.chambres-agriculture.fr/)

**Pour plus  
d'informations**

**Union européenne**



**Fond FEADER**

**Réseau Natura 2000**



[www.natura2000.fr](http://www.natura2000.fr)

**Présidence du comité de pilotage**



Communauté de communes de la  
Brie des Morin  
Jean-François DELESALLE

**Services de l'Etat**



Vos contacts :

Direction Régionale et  
Interdépartementale de  
l'Environnement et de l'Energie  
d'Île-de-France  
10 rue Crillon  
75194 PARIS cedex 04  
Olivier PATRIMONIO

[olivier.patrimonio@developpement-durable.gouv.fr](mailto:olivier.patrimonio@developpement-durable.gouv.fr)

Direction Départementale des  
Territoires  
de Seine-et-Marne  
288 rue Georges  
Clémenceau  
Z.I. de Vaux-le-Pénil  
BP 596  
77005 MELUN Cedex  
Roland RODDE

[roland.rodde@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:roland.rodde@seine-et-marne.gouv.fr)

EDITION : FDAAPPMA 77

ELABORATION ET CONCEPTION  
GRAPHIQUE :

FDAAPPMA 77 : Clémentine GAND et  
Klaire HOUEIX

SNPN : Marie MELIN

CREDITS PHOTOGRAPHIQUES :

FDAAPPMA 77

SNPN

Pierre RIVALLIN